

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit American Safety Technologies MS-440G DK Gray 36076 Résine

Autres moyens d'identification

SKU# ms430R

Usage recommandé Non disponible.

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabricant

Nom de la société ITW Polymers Sealants

Adresse 111 S. Nursery Road
Irving, TX 75060
États-Unis

Téléphone Service à la clientèle 972-438-9111

Site Web www.itwsealants.com

Courriel info@itwsealants.com

Numéro de téléphone CHEMTREC 800-424-9300

d'urgence International 703-527-3887

Fournisseur Non disponible.

2. Identification des dangers

Dangers physiques Liquides inflammables Catégorie 3

Dangers pour la santé Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Toxicité pour la reproduction Catégorie 2

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 3

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 3

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mention de danger Liquide et vapeur inflammables. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Nocif pour les organismes aquatiques. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié.

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires

88.13 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par ingestion. 88.13 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané. % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par inhalation. 76.04 % du mélange consiste en ingrédients de dangers aigus inconnus à l'égard du milieu aquatique. 66.96 % du mélange consiste en ingrédients de dangers à long terme inconnus à l'égard du milieu aquatique.

3. Composition/information sur les ingrédients**Mélanges**

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
OXYDE D'ALUMINIUM		1344-28-1	30 - 60
Sulfate de baryum		7727-43-7	10 - 30
Résine époxyde :--reaction Product Of Bisphenol A And Epichlorohydrin (refer To Epichlorohydrin)		25068-38-6	5 - 10
Attapulgate		12174-11-7	1 - 5
Méthyl n-amylcétone		110-43-0	1 - 5
Phénol , 4 ,4'-(1-methylethylidene)bis-, Polymer With 2,2'-[(1-methylethylidene)bis(4,1-ph enyleneoxymethylene)]bis[oxirane]		25036-25-3	1 - 5
Éther monométhylque du propylèneglycol		107-98-2	1 - 5
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER, PÉTROLE		64742-95-6	1 - 5
DIOXYDE DE TITANE		13463-67-7	1 - 5
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE		95-63-6	1 - < 3
Autres composant sous les niveaux à déclarer			< 20

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins**Inhalation**

Transporter à l'extérieur. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et laver la peau à l'eau et au savon. En cas d'eczéma ou d'autres problèmes cutanés : consulter un médecin et apporter cette fiche. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion

Rincer la bouche. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermate. Éruption.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Brûlures thermiques : Rincer immédiatement avec de l'eau. Tout en rinçant, retirer les vêtements qui ne collent pas à la zone touchée. Appeler une ambulance. Continuer à rincer pendant le transport vers l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone (CO₂).

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se déplacer sur une distance considérable jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flammes. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.

Risques d'incendie généraux

Liquide et vapeur inflammables.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Utiliser un matériau non combustible comme la vermiculite, le sable ou la terre pour absorber le produit et le mettre dans un récipient pour élimination ultérieure. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Absorber avec de la terre, du sable ou une autre matière non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure. Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, linge). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir près d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Protéger le produit du rayonnement solaire direct. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Utiliser d'outils ne produisant pas d'étincelles et du matériel antidéflagrant. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder sous clef. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques en utilisant des techniques de mise à la masse et de raccordement communes. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans des récipients bien fermés. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	50 ppm	
ALUMINUM OXIDE (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (CAS 95-63-6)	TWA	123 mg/m3
		25 ppm
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3
		150 ppm
	TWA	369 mg/m3
		100 ppm
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	233 mg/m3
		50 ppm
ALUMINUM OXIDE (CAS 1344-28-1)	TWA	10 mg/m3
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER, PÉTROLE (CAS 64742-95-6)	TWA	1590 mg/m3
		400 ppm
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	10 mg/m3

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur	Forme
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	75 ppm	
	TWA	50 ppm	
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	50 ppm	
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZEN E (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	50 ppm	
ALUMINUM OXIDE (CAS 1344-28-1)	TWA	1 mg/m3	Fraction respirable.
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur	
1,2,4-TRIMETHYLBENZEN E (CAS 95-63-6)	TWA	25 ppm	
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	100 ppm	
	TWA	50 ppm	
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	115 mg/m3	
		25 ppm	
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	10 mg/m3	

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2,4-TRIMETHYLBENZEN E (CAS 95-63-6)	TWA	123 mg/m3	
		25 ppm	
Attapulgate (CAS 12174-11-7)	TWA	1 fibers/cm3n	Fibre.
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	TWA	10 mg/m3	Poussières totales.
PROPYLENE GLYCOL MONOMETHYL ETHER (CAS 107-98-2)	STEL	553 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	369 mg/m3	

Composants	Type	Valeur	Forme
METHYL N-AMYL KETONE (CAS 110-43-0)	TWA	100 ppm	
		233 mg/m3	
ALUMINUM OXIDE (CAS 1344-28-1)	TWA	50 ppm	Poussières totales.
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER, PÉTROLE (CAS 64742-95-6)	TWA	10 mg/m3	
Sulfate de baryum (CAS 7727-43-7)	TWA	1590 mg/m3	
		400 ppm	
		5 mg/m3	Poussière respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Valeurs biologiques limites	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.		
Contrôles d'ingénierie appropriés	Ventilation par aspiration antidéflagrante locale et générale. Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Provide eyewash station and safety shower.		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle			
Protection du visage/des yeux	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.		
Protection de la peau			
Protection des mains	Porte des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques		
Autre	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable.		
Protection respiratoire	Respirateur chimique à cartouche contre les vapeurs organiques et masque complet.		
Dangers thermiques	Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.		
Considérations d'hygiène générale	Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.		

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence	Visqueux. Liquide.
État physique	Liquide.
Forme	Visqueux. Liquide.
Couleur	Gris. ou Noir.
Odeur	Forte.
Seuil olfactif	Non disponible.
pH	Non disponible.
Point de fusion et point de congélation	Non disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	> 115.56 °C (> 240 °F)
Point d'éclair	38.9 °C (102.0 °F)
Taux d'évaporation	Non disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Non disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Non disponible.

Tension de vapeur	8 mm Hg
Densité de vapeur	Non disponible.
Densité relative	Non disponible.

Solubilité

Solubilité (eau)	Non disponible.
------------------	-----------------

Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible.
--------------------------------------	-----------------

Température d'auto-inflammation	398 °C (748.4 °F) estimation
---------------------------------	------------------------------

Température de décomposition	Non disponible.
------------------------------	-----------------

Viscosité	Non disponible.
-----------	-----------------

Autres informations

Densité	2.93 g/cm3 estimation
Propriétés explosives	Non explosif.
Classe d'inflammabilité	Combustible II estimation
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	2.93 estimation
COV	215 g/l mixed components

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
------------	---

Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
--------------------	---

Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
---------------------------------	--

Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
---------------------	---

Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
-------------------------	--------------------------

Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.
-------------------------------------	---

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption.
---	---

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Inconnu(e).
----------------	-------------

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,2,4-TRIMETHYLBENZENE (CAS 95-63-6)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	> 3160 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	6 g/kg
Éther monométhylique du propylèneglycol (CAS 107-98-2)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	13 g/kg
Inhalation		
CL50	Rat	54.6 mg/l, 4 heures
Orale		
DL50	Rat	5.71 g/kg
Méthyl n-amylcétone (CAS 110-43-0)		
<u>Aiguë</u>		
Cutané		
DL50	Lapin	12600 mg/kg
Orale		
DL50	Rat	1.67 g/kg
SOLVANT NAPHTA AROMATIQUE LÉGER, PÉTROLE (CAS 64742-95-6)		
<u>Aiguë</u>		
Inhalation		
CL50	Rat	61 mg/l, 4 heures
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	Irritant	
Méthyl n-amylcétone (CAS 110-43-0)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Le risque d'un cancer ne peut pas être exclu à la suite d'une exposition prolongée.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Éther monométhylique du propylèneglycol (CAS 107-98-2)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
OXYDE D'ALUMINIUM (CAS 1344-28-1)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
DIOXYDE DE TITANE (CAS 13463-67-7)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Éther monométhylique du propylèneglycol (CAS 107-98-2)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
OXYDE D'ALUMINIUM (CAS 1344-28-1)	Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène		
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	Effet cancérogène détecté chez les humains.	
Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité		
Attapulgite (CAS 12174-11-7)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.	
	3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	

Toxicité pour la reproduction	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.
Potentiel de bioaccumulation	
Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau	
Méthyl n-amylcétone	1.98
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.
Autres effets nocifs	Ce produit contient des composés organiques volatils qui présentent un potentiel de formation photochimique d'ozone.

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU	UN1263
Désignation officielle de transport de l'ONU	Peinture
Classe de danger relative au transport	
Classe	3
Danger subsidiaire	-
Groupe d'emballage	III
Dangers environnementaux	Non disponible.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

IATA

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	No.
ERG Code	3L
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo aircraft	Allowed with restrictions.
Cargo aircraft only	Allowed with restrictions.

IMDG

UN number	UN1263
UN proper shipping name	Paint
Transport hazard class(es)	
Class	3
Subsidiary risk	-
Packing group	III
Environmental hazards	
Marine pollutant	No.
EmS	F-E, S-E
Special precautions for user	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non déterminé(e).

IATA; IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Non
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Non

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Non
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

Date de publication	30-Mars-2016
Date de la révision	25-Juin-2018
Version n°	02
Avis de non-responsabilité	ITW Polymers Sealants ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release.
Informations relatives à la révision	Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu entièrement.